

Mairie de Pont-Saint-Martin

Avis déposé le 19/04/2024 en mairie de Pont-Saint-Martin- page : 3-52 n° :1

Contribution:

Ma maison est située en bordure de la D 178, entre le pont joignant VIAIS à la Bénétière et la ligne haute tension (traversante aérienne de la D 178) en face l'ancien moulin.

Un relevé acoustique supplémentaire a été mis en place chez moi du mardi 27 juin au jeudi 29 juin 2023. Il en est sorti 24 heures de mesure du 28 au 29, sachant que l'axe routier est le plus fréquenté le lundi et le vendredi (embauche et débauche hebdomadaire) je pense que la mesure a été optimisée en notre défaveur. Une mesure moyenne de 52 dB a été relevée très proche de la limite de 60 dB. Ce qui n'est pas mis en avant ce sont les 73 pressions acoustiques mesurées de 6 h à 23 h entre 60 et 70 dB (même un peu plu) et d'une fréquence de 30 sec à 1 mn 30. Cela nous laisse le temps d'apprécier amplement les grondements d'un échappement trompettiste.

En reprenant les dires de Mr x, les conditions climatiques les plus favorables à l'étude phonique en bordure de la d 178 n'ont jamais été prises en compte pour mettre en évidence le ressenti réel du bruit incessant et insupportable généré par le passage des véhicules motorisés.

Après avoir étudié les cartes des bruits stratégiques des infrastructures de transport terrestre (document fournis sur le site de la région) nous constatons que le réseau routier de la D 178 dépasse la valeur limite : 68 dB. Ayant cherché plus précisément sur votre site je m'aperçois que la D 178 atteint le niveau sonore égal à celui de l'autoroute A 83. Voici encore une preuve que le bruit ressenti par l'ensemble des habitants de la Bénétière est très loin d'être une lubie.

Ce qui nous amène aux moyens mis en œuvre (ou pas) permettant aux habitants de La Bénétière de vivre normalement. Lors de la réunion du 12/04, Mr x et Mr y ont exprimé leur mécontentement concernant les nuisances sonores produites par la véhiculation sur la D 178. Mr x habite à côté de l'échangeur et subit ce brouhaha permanent. Mr y habite en bas de la Bénétière et subit lui aussi ces pressions acoustiques. Moi-même, j'habite à l'autre bout de la Bénétière à côté de la ligne haute tension et je subis avec ma femme et mes trois enfants le bruit des moteurs incessant. Nous mettons aussi en évidence que tous les propriétaires bordant l'échangeur et la D 178 qui n'ont pas pu se manifester le 12/04 se plaignent au plus haut point de ces bruits permanents. De plus, on nous impose aussi un trafic aérien plus qu'insupportable, là, on peut dire que ça cumule beaucoup d'agressions sonores (un stress omniprésent).

N'oublions pas les prévisions de l'augmentation du trafic routier ; ces chiffres sont issus des informations fournies par le site de la région : - 2018 : 23 000 voit / jour, 2021 : 26 000 V/J, 2023 : 30 000 V/J. Avec le doublement/triplement de la voie, que peut-on annoncer de 2025 à 2028 ? Vos marges de sécurité concernant les protections acoustiques ne sont pas à la hauteur de l'évolution des bruits générés par le futur gonflement du trafic routier. Je me permets de vous rappeler que nous sommes situés au carrefour des flux permanents entre la Vendée et la Loire-Atlantique. Entre les transhumances hebdomadaires (dues aux étudiants-tes, et travailleurs-euses et les va-et-vient côtiers des week-ends. Pendant les vacances, ces rugissements ne s'arrêtent jamais. Ce sont les motos avec leurs vrombissements qui nous incommodent le plus.

Contrairement aux dires de l'un de nos élus lors de la réunion du 12/04, la situation ne se résume pas à 40 millions d'euros pour 1h30 de bouchon.

Vous nous avez parlé ensuite des mesures acoustiques prévues en bordure de la D 178. Malheureusement en étudiant votre carte de protection phonique envisagée, on s'aperçoit qu'au TAILLIS le merlon est déjà existant. Concernant LES GRANGES un merlon existe aussi en face l'entreprise x et là, pas d'habitation de proximité. Devant le dépôt de Mr MARAIS, un merlon et des panneaux anti bruit sont présents et toujours pas d'habitation de proximité. Ces protections seront détruites donc obligatoirement reconstruites.

Les nouvelles mesures de protection sont juste des panneaux anti bruit pour deux maisons en face chez MARAIS. Et un franchissement acoustique prévu au Pérou.

La Clémentinière a hérité d'un merlon surdimensionné ce qui constitue une protection totale contre le bruit. De plus, le hameau se situe en contrebas, donc idéalement positionné. La rue du Moulin située en face de chez moi bénéficie d'un merlon de terre protégeant efficacement l'habitation. Il est tellement long qu'il protège aussi les vignes limitrophes du moulin ?

Cette petite argumentation remet en question l'absence de futures protections acoustiques aux endroits stratégiques ci-dessous :

- Des panneaux anti-bruit sur le mur de béton qui part du tunnel jusqu'à la fin de la zone industrielle.

- Un merlon de terre partant de la ligne haute tension jusqu'au pont joignant VIAIS.

- Un merlon de terre en face la Clémentinière (côté Bénétière) pour éviter le phénomène de redondance du bruit dans le village.

Ces deux merlons canaliserait aussi la pollution qui ressort toutes les semaines et week-end de l'axe routier.